



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



Programme national

PONTS





15 DÉCEMBRE 2020 Annonce par les ministres d'un vaste programme de 40 M€ consacré aux ponts des petites communes dans le cadre de France Relance

LES OUVRAGES D'ART SONT DES POINTS SENSIBLES DES RÉSEAUX ROUTIERS

- Pour garantir leur viabilité, ils nécessitent un entretien et une surveillance régulière.
- Une méconnaissance de leur état peut exposer à des risques de sécurité.

QUELQUES DATES CLÉS

En juin 2019 : remise du rapport de la mission d'information du Sénat sur la sécurité des ponts

- Méconnaissance des ponts des communes
- 18 à 20 % présenteraient des pathologies structurelles
- Proposition d'un plan Marshall pour les ponts



- ❑ **DOTER LES PETITES COMMUNES D'UN OUTIL ADAPTÉ POUR ENTREtenir ET GÉRER LEUR PATRIMOINE DE PONTS ET DE MURS**

**Vers un carnet de santé des ponts
Constitution d'une base de données nationales**

- ❑ **ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : UN APPEL À PROJETS « PONTS CONNECTÉS » À DESTINATION DES ENTREPRISES**

LES COMMUNES ÉLIGIBLES



Commune d'Estaing dans l'Aveyron,
éligible au Programme national Ponts

28 000 communes dont **18 000** ayant moins de **500 habitants**

Plus de **50 000 ponts** potentiellement concernés
et un nombre de murs très incertains

Éligibilité selon les critères du décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002

	Population	Potentiel Fiscal
Communes éligibles	< 2000 habitants	< 1 M€
	> 2000 hab. et < 4999 hab.	< 1,5 M€
	> 5000 hab. et < 9999 hab.	< 2,5 M€

UN PROGRAMME EN 2 PHASES (2021-2022)

À partir de mai 2021

PHASE 1

RECENSEMENT ET RECONNAISSANCE DES OUVRAGES



- Pilotage par le Cerema de la réalisation par des **prestataires privés**
- Prestation **offerte** aux communes éligibles et volontaires
- A l'issue remise d'un « **carnet de santé** » des ponts et des murs de la commune pré-rempli avec les premières données recueillies

À partir de l'automne 2021

PHASE 2

ÉVALUATION DES OUVRAGES LES PLUS SENSIBLES



- Sur les ouvrages les plus sensibles, une **première évaluation permettant de poursuivre le remplissage du carnet de santé**

LES OUVRAGES CONCERNÉS

**OUVRAGE
PORTANT
UNE VOIRIE
COMMUNALE**



*Commune de Braine,
éligible au Programme national Ponts*



*Commune de Braine,
éligible au Programme national Ponts*

**OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT
PRÉSENTANT UNE OUVERTURE
SUPÉRIEURE OU ÉGALE
À 2 MÈTRES**

**OUVRAGE FAISANT
PARTIE DU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL**



*Commune de Braine,
éligible au Programme national Ponts*



**MUR DE SOUTÈNEMENT AVAL
(PORTANT UNE VOIRIE
COMMUNALE) AVEC
UNE HAUTEUR VISIBLE
SUPÉRIEURE OU ÉGALE
À 2 MÈTRES AU POINT
LE PLUS HAUT**

LE CARNET DE SANTÉ

→ Un outil adapté aux communes pour entretenir et gérer leurs ouvrages d'art



UN OUVRAGE

**FORMAT
NUMÉRIQUE**



UN CARNET DE SANTÉ

Une carte d'identité
et un carnet d'entretien
tout en un

1. Description de l'ouvrage

Elle comprend des données administratives (propriétaire, gestionnaire), des données de localisation, des données d'usage (limitation de tonnage notamment) et les principales caractéristiques techniques (type de structure, géométrie) de l'ouvrage.

3. Traçabilité des actions de surveillance et de maintenance

Les futures actions de surveillance (visite, inspection détaillée), les actions particulières engagées dans le cadre d'un diagnostic, les travaux d'entretien courant et de réparation seront répertoriés (quand ? quoi ? qui ?) et feront l'objet d'un visa.

2. État de référence de l'ouvrage

Il sera établi lors de la visite de reconnaissance réalisée dans le cadre du plan de relance, à partir d'une appréciation d'un niveau de défauts affectant les différentes parties de l'ouvrage visité (tablier, appuis, ...).

4. Préconisations et programmation des actions à engager

Les principales actions préconisées à la suite des visites seront identifiées et planifiées.



COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ?

Les communes éligibles doivent se manifester (février-mars 2021)

Courant février 2021, les communes éligibles sont contactées par mail par le Cerema pour répondre à une enquête en ligne.

Expéditeur : ne-pas-repondre.OA@cerema.fr

Chaque commune éligible recevra alors un lien individualisé lui permettant de répondre à l'enquête jusqu'au **31 mars 2021, date limite de réponse**.

A la suite de cette première formalité, les communes seront contactées par un bureau d'études entre l'été 2021 et l'été 2022 pour convenir du rendez-vous de recensement, première étape.

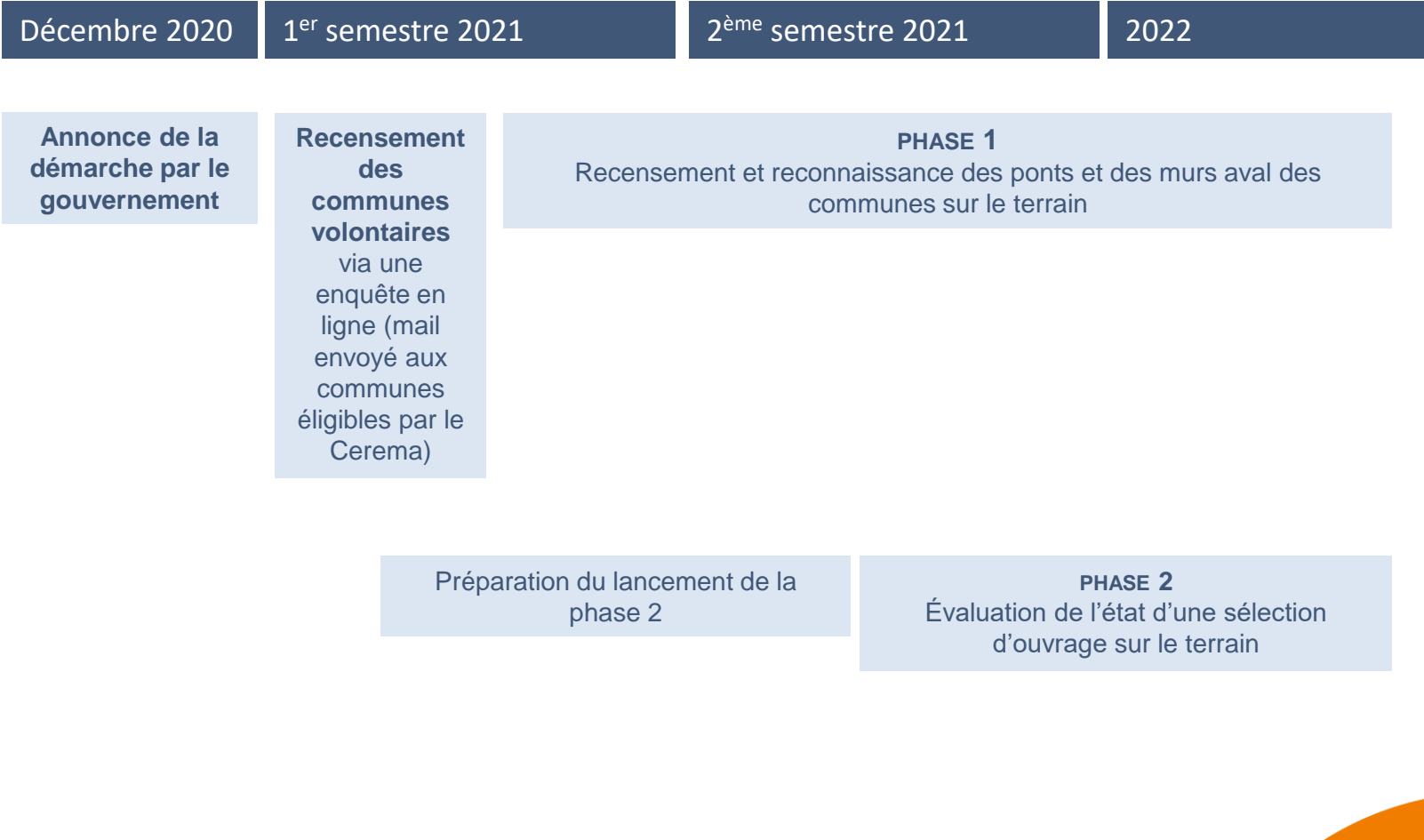
Il est donc important de repérer les mails provenant du Cerema durant le premier trimestre 2021 afin de participer au programme !

COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ?

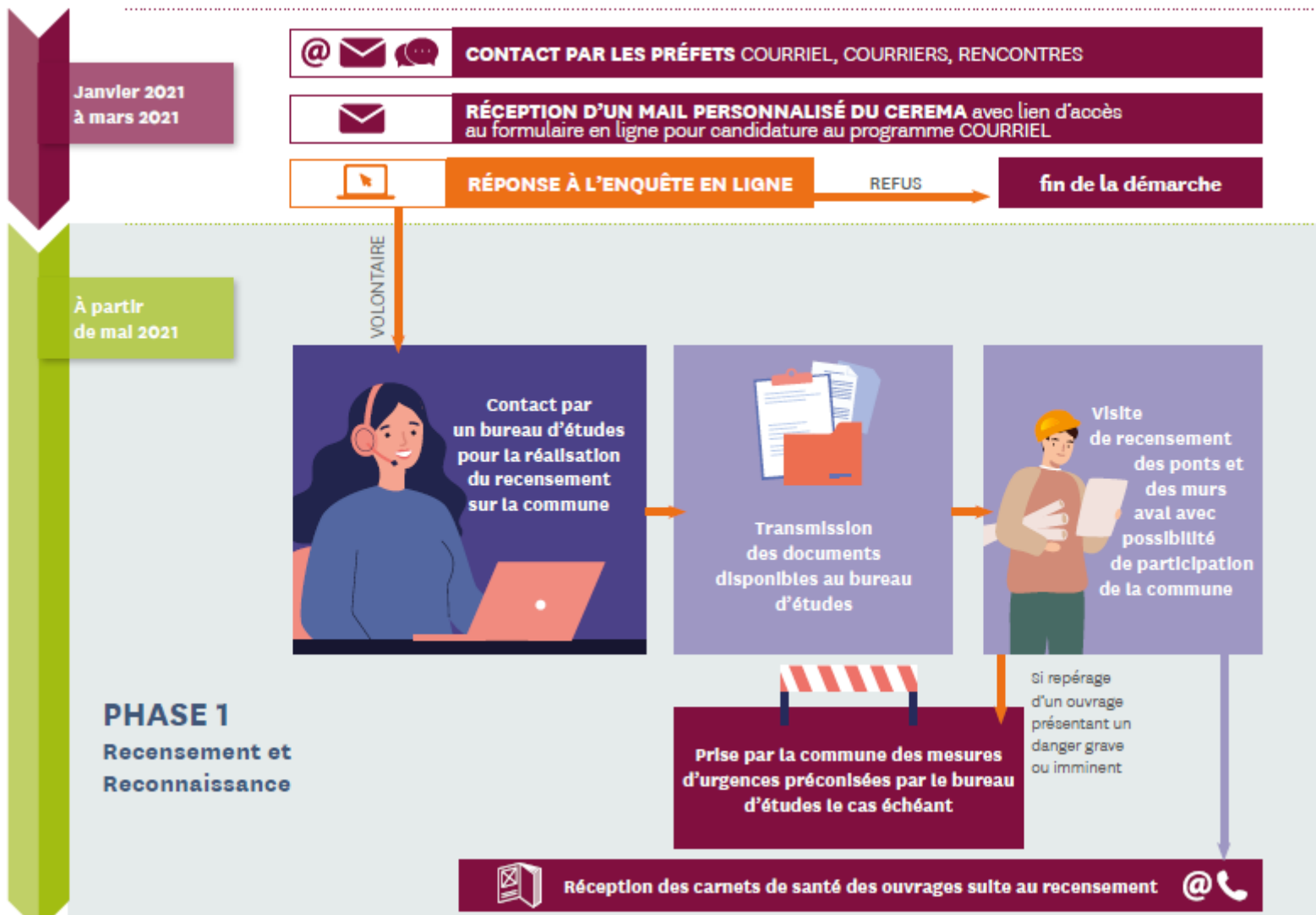
Que faire si je n'ai pas reçu le mail du Cerema courant février 2021 ?

Il vous suffit de contacter votre correspondant local au sein des services de l'Etat en lui rappelant l'ensemble de vos données de contact (nom, téléphone, email) afin que vos coordonnées soient mises à jour le cas échéant.

CALENDRIER



LA DÉMARCHE EN UN COUP D'ŒIL





LES GRANDES ÉTAPES POUR LES COMMUNES

1

S'inscrire à la démarche via l'enquête en ligne (février-mars 2021)

- Compléter le formulaire de candidature en ligne
- A la suite de cette première formalité, les communes seront contactées par un bureau d'étude entre l'été 2021 et l'été 2022 pour convenir du rendez-vous de recensement.

2

Pour toutes les communes éligibles volontaires, se préparer à la phase 1 de recensement des ouvrages

- Regrouper les éventuels éléments descriptifs de leur patrimoine dont elles disposent (liste, cartes, plans...)

3

Pour les communes concernées, se préparer à la phase 2 d'évaluation des ouvrages les plus sensibles

- Réaliser les actions préalables nécessaires : dévégétalisation, accessibilité de l'ouvrage, arrêtés de circulation...

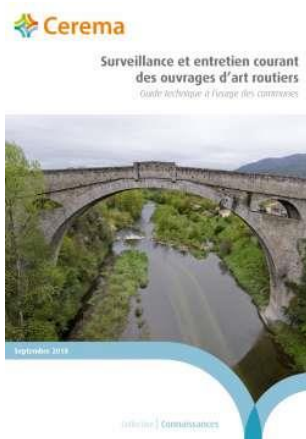
DES OUTILS À DISPOSITION DES COMMUNES

Un site internet dédié

Toute l'information sur le programme

- Liste des communes éligibles
- Livret explicatif à destination des communes
- Foire au questions

www.cerema.fr/programmenationalponts/communes



Un guide méthodologique Cerema pour la gestion patrimoniale des ouvrages

Surveillance et entretien courant des ouvrages d'art routiers - Guide technique à l'usage des communes

Téléchargeable gratuitement depuis le site internet ou la boutique en ligne du Cerema



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Programme national

PONTS



SITE INTERNET

www.cerema.fr/programmenationalponts/communes

NOUS CONTACTER

contact-programmeponts@cerema.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

*Commune de Limeuil en Dordogne,
éligible au Programme national Ponts*





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



*Passerelle d'Holtzarte, Commune de Larrau dans les Pyrénées-Atlantiques,
éligible au Programme national Ponts*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

*Commune de Saint-Guilhem-le-Désert dans l'Hérault,
éligible au Programme national Ponts*





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



*Commune de Bourdeilles en Dordogne,
éligible au Programme national Ponts*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

*Commune de Bazoilles-sur-Meuse dans les Vosges,
éligible au Programme national Ponts*

